



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 13 juin 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 13 membres – 0 procuration – 13 votants

Administration Générale

436/2024 Refacturation des frais de fonctionnement de la téléphonie fixe à Rombach-Le-Franc

M. PETIT Denis expose :

La Communauté de Communes du Val d'Argent propose d'intégrer la Commune de Rombach-Le-Franc à son contrat avec Alsace Fibre.

Il y a au total 29 lignes, dont 26 dédiées à la CCVA et 3 dédiées à la Commune de Rombach-Le-Franc.

Le coût sera révisé chaque année en fonction de l'évolution du contrat entre la Communauté de Communes et Alsace Fibre.

Collectivités	Nombre de lignes téléphoniques (SDA)	Part	Coût TTC / an
CCVA	26	89,7%	2780€
Commune de Rombach-Le-Franc	3	10,3%	320€
TOTAL	29	100%	3100€

La facturation s'établira annuellement.

La convention prend effet au 1^{er} octobre 2024 pour une durée d'un an.

Elle sera reconduite tacitement d'année en année sans changement de répartition entre les deux collectivités.

Le Conseil Communautaire

ACCEPTE l'intégration de la Commune de Rombach-Le-Franc dans un contrat conclu entre la CCVA et Alsace Fibre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions et tous les autres documents y afférents (cf. [convention en annexe 6](#)).

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc FRECHARD

Le Président,


Jean-Marc BURRUS

